



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

ACTES

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à la Salle Bernard Coulon sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 19 janvier 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoint, Guy AUJAME, Martine SIRET, Bruno BOUVIER (arrivé pour la question n° 08), Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Armelle NEBOUT, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.

Excusés : Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND
Madame Sylvie THEVENIOT qui a donné pouvoir à Madame Hélène DAVIET

Absents :

Quorum : Vingt-six Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf ; Vingt-sept Conseillers présents à partir de la question n° 08.

Secrétaire : Madame Adeline FONDE

Acte : **Délibération n° 01 du 15 décembre 2020 (20201215_1DB01) :**
Déroulement de la séance à huis clos

Objet : **5.2 Fonctionnement des assemblées**

Vu les recommandations sanitaires relatives à la prévention de l'épidémie de COVID 19, le Conseil Municipal unanime accepte que la réunion se tienne à huis clos.

Acte : **Délibération n° 02 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB02) :**
Domaine – Acquisition d'un ensemble immobilier Allée de Rachailier

Objet : **3.1 Acquisitions**

Considérant l'intérêt de s'assurer la maîtrise foncière de l'ensemble immobilier cadastré sous les références ZK 296 et constitué d'un ancien bâtiment commercial et du terrain d'assiette correspondant situé Allée de Rachailier et inutilisé depuis la cessation d'activité du magasin DIA, et vu la demande d'estimation préalable adressée au Service d'évaluation domaniale le 01 décembre 2020 sans réponse à ce jour, le Conseil Municipal unanime en autorise l'acquisition au prix de 200.000,00 € accepté par le vendeur.

Acte : **Délibération n° 03 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB03) :**
Domaine – Cession d'un terrain Rue Saint-Exupéry

Objet : **3.2 Aliénations**

Vu l'offre d'achat de Monsieur et Madame Cédric DELAIRIN du terrain sis 1 Rue Henri Dunant et 27/29 Rue Saint-Exupéry et cadastré sous les références AP 72 pour une surface de 1.733 m², et vu l'estimation préalable du Service d'évaluation domaniale du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal unanime en autorise la cession au prix de 55.456,00 € (soit 32,00 € le m²) accepté par l'acquéreur.

Acte :	Délibération n° 04 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB04) : Domaine – Constitution de servitude au profit d'ENEDIS
Objet :	3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

La Commune étant saisie par ENEDIS d'une demande de constitution d'une servitude sur le Chemin rural des Apis pour l'installation de différents ouvrages du réseau de distribution électrique, le Conseil Municipal unanime accepte cette servitude et autorise le Maire à intervenir au nom et pour le compte de la Commune à la signature de tous actes en permettant sa réitération.

Acte :	Délibération n° 05 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB05) : Personnel – Tableau des effectifs
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal arrête à l'unanimité le Tableau des effectifs du personnel communal.

Acte :	Délibération n° 06 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB06) : Personnel – Adoption du Règlement intérieur
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Vu l'avis du Comité Technique du 05 janvier 2021, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Règlement intérieur des services municipaux portant dispositions applicables au personnel de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du fonctionnement et de l'organisation des services conformément à la réglementation en vigueur.

Acte :	Délibération n° 07 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB07) : Personnel – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels 2021
Objet :	4.2 Personnel contractuel

Sur le rapport de Madame Christine BURKHARDT, est autorisé à l'unanimité le recrutement des personnels saisonniers nécessaires notamment au fonctionnement des installations nautiques municipales, du camping et du service des espaces verts pour la saison 2021.

Acte :	Délibération n° 08 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB08) : Règlement du marché de plein air ouvert aux commerçants non sédentaires
Objet :	6.1 Police municipale

Vu les Arrêtés municipaux datant respectivement du 27 juin 1978 et du 07 juillet 2006, et vu l'avis des représentants des syndicats de commerçants non sédentaires du secteur de Moulins et du secteur de Vichy conformément aux dispositions de l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal unanime adopte le Règlement du marché forain hebdomadaire qui s'attache notamment à redéfinir le périmètre du marché, les conditions d'installation et les modalités d'attribution des emplacements prenant en compte à la fois les évolutions législatives et les perspectives de redynamisation du marché.

Acte :	Délibération n° 09 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB09) : Budget communal 2020 – Adoption des Comptes de gestion du Receveur municipal
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2020 présentées par Madame Christine BURKHARDT, le Conseil Municipal adopte les Comptes de gestion du Receveur municipal à l'unanimité.

Acte :	Délibération n° 10 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB10) : Budget communal 2020 – Adoption des Comptes administratifs du Maire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2020 présentées par Madame Christine BURKHARDT, les Comptes administratifs 2020 du Maire sont adoptés par 20 voix contre 7.

Budget Général		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	5.259.487,83 €	2.449.544,08 €	1.890.790,40 €
	Recettes	5.259.487,83 €	2.957.550,02 €	1.009.798,00 €
	Résultat		508.005,94 €	- 880.992,40 €
Fonctionnement	Dépenses	5.723.886,00 €	4.855.330,42 €	
	Recettes	5.723.886,00 €	5.884.754,24 €	
	Résultat		1.029.423,82 €	

BA « Régie d'assainissement »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	589.183,45 €	324.685,07 €	6.867,67 €
	Recettes	589.183,45 €	564.587,13 €	0,00 €
	Résultat		239.902,06 €	- 6.867,67 €
Fonctionnement	Dépenses	883.805,51 €	827.142,61 €	
	Recettes	883.805,51 €	716.365,73 €	
	Résultat		- 110.776,88 €	

BA « Lotissements »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	808.135,00 €	111.921,03 €	0,00 €
	Recettes	808.135,00 €	178.035,68 €	0,00 €
	Résultat		66.114,65 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	869.035,47 €	136.632,35 €	
	Recettes	869.035,47 €	209.384,00 €	
	Résultat		72.751,65 €	

BA « Locations de locaux professionnels »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	1.202.327,14 €	68.274,15 €	1.021.617,18 €
	Recettes	1.202.327,14 €	89.827,14 €	250.000,00 €
	Résultat		21.552,99 €	- 771.617,08 €
Fonctionnement	Dépenses	55.032,66 €	5.621,34 €	
	Recettes	55.032,66 €	46.592,20 €	
	Résultat		40.970,86 €	

BA « Régie d'hôtellerie de plein air »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	135.834,57 €	9.104,84 €	0,00 €
	Recettes	135.834,57 €	135.680,50 €	0,00 €
	Résultat		126.575,66 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	157.440,00 €	129.562,43 €	
	Recettes	157.440,00 €	119.923,77 €	
	Résultat		- 9.638,66 €	

Acte : **Délibération n° 11 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB11) :**
Budget communal 2020 – Affectation des résultats

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Sur le rapport de Madame Christine BURKHARDT, l'affectation des résultats des différents budgets est adoptée par 22 voix contre 7.

Acte : **Délibération n° 12 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB12) :**
Budget communal 2021 – Adoption des Budgets primitifs

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine BURKHARDT et les explications de Monsieur Emmanuel FERRAND concernant les arbitrages budgétaires et les choix proposés en matière d'investissement, sont adoptés par 22 voix contre 7 les Budgets primitifs 2021 :

□ du Budget général qui s'équilibre à 5.768.025,00 € en fonctionnement et 3.812.149,76 € en investissement ;

- du Budget annexe « Régie d'assainissement » qui s'équilibre à 988.772,00 € en fonctionnement et 587.748,06 € en investissement ;
- du Budget annexe « Lotissements » qui s'équilibre à 364.422,65 € en fonctionnement et 400.285,65 € en investissement ;
- du Budget annexe « Locations de locaux professionnels » qui s'équilibre à 72.470,86 € en fonctionnement et 1.150.176,99 € en investissement ;
- du Budget annexe « Régie d'hôtellerie de plein air et de loisirs » qui s'équilibre à 196.437,00 € en fonctionnement et 148.462,66 € en investissement.

Acte :	Délibération n° 13 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB13) : Budget communal 2021 – Fixation du taux des impôts locaux
Objet :	7.2 Fiscalité

A l'unanimité, sont reconduits pour 2020 les taux communaux de fiscalité :

- Taxe d'habitation **11,00 %**
- Taxe foncier bâti **17,46 %**
- Taxe foncier non bâti **53,64 %**

Acte :	Délibération n° 14 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB14) : Système de vidéo-protection urbain – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux d'un système de vidéo-protection urbain sont éligibles à une aide financière de la part de l'Etat au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 69.995,40 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour un total de 52.496,20 €.

Acte :	Délibération n° 15 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB15) : Etude de reconversion de l'emprise SNCF – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que l'étude de reconversion de l'emprise SNCF en nouveau quartier est éligible à plusieurs aides financières de la part de l'Etat et du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 135.000,00 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour un total de 108.000,00 €.

Acte :	Délibération n° 16 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB16) : Etude de redynamisation du centre-ville – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que l'étude de redynamisation du centre-ville est éligible à plusieurs aides financières de la part de l'Etat et du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 39.950,00 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour un total de 31.960,00 €.

Acte :	Délibération n° 17 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB17) : Travaux de sécurisation de la Route de Saulcet – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de sécurisation de la Route de Saulcet sont éligibles à plusieurs aides financières de la part de l'Etat et du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 115.000,00 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour un total de 91.750,00 €.

Acte :	Délibération n° 18 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB18) : Vie associative – Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler l'attribution de subventions accordées mais non-versées en 2020 pour un total de 1.633,00 €, étant observé que les dépenses correspondantes s'imputeront sur les crédits prévus à cet effet au Budget primitif et que les subventions accordées au titre de l'aide à l'équipement, à la formation, aux manifestations et aux aides exceptionnelles seront versées sur production de pièces justificatives, en proportion des dépenses réellement exposées par les bénéficiaires par rapport aux dépenses annoncées à l'appui de leur demande et dans la limite des montants individuels votés.

Acte :	Délibération n° 19 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB19) :
--------	---

Considérant que le Budget autonome de la Régie municipale d'assainissement est financé au moyen des redevances acquittées par les usagers du service et qu'il convient d'en arrêter les tarifs correspondants, le Conseil Municipal fixe par 23 voix et 6 abstentions les tarifs suivants pour le service de l'assainissement collectif :

- Evacuation et traitement des eaux usées (prix au mètre cube) :
 - o Abonnement au service 30,00 € HT (nouveau tarif)
 - o les premiers 120 m³ 2,25000 € HT (sans changement)
 - o au-delà de 120 m³ 3,77500 € HT (au lieu de 2,47500 €)
- Contrôle de raccordement au réseau (forfait par branchement) : 55,00 € HT (sans changement)
- Demande de branchement neuf (forfait par branchement) : 55,00 € HT (sans changement)
- Contrôle de conformité de branchement (forfait par branchement) : .. 55,00 € HT (sans changement)
- Passage caméra (prix à l'heure, toute heure commencée étant due) : . 55,00 € HT (sans changement)
- Débouchage de branchement (prix à l'heure, toute heure commencée étant due) :
 - o du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 42,00 € HT (sans changement)
 - o du lundi au vendredi de 06h00 à 08h00 et de 18h00 à 22h00 53,00 € HT (sans changement)
 - o du lundi au vendredi de 00h00 à 06h00 et de 22h00 à 24h00 84,00 € HT (sans changement)
 - o du samedi au dimanche (prix à l'heure) 84,00 € HT (sans changement)
- Dépotage de matières de vidange à la station d'épuration (le m³ avec recharge en eau industrielle gratuite) : 19,00 € HT (sans changement)
- Dépotage de boues de station ou lagune à la station d'épuration (le m³)
 - o le m³ pour une siccité comprise entre 3 et 6 % 25,00 € HT (sans changement)
 - o le m³ pour une siccité entre 6 % et 10 % 30,00 € HT (sans changement)

Acte :	Délibération n° 20 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB20) : Taxes et produits irrécouvrables – Admission de créances en non-valeurs
Objet :	7.10 Divers

Par 22 voix contre 7 pour les créances allant jusqu'à 100,00 € et à l'unanimité pour les créances supérieures à 100,00 €, le Conseil Municipal refuse la demande de la Trésorière municipale d'admettre en non-valeurs diverses créances sur le Budget général pour un montant total de 6.795,78 € (soit 827,82 € pour les créances de moins de 100,00 € et 5.967,96 € pour celles de plus de 100,00 €).

Acte :	Délibération n° 21 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB21) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances
Objet :	7.10 Divers

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal par 22 voix contre 7 refuse d'admettre en créance éteinte une facturation sur le Budget général pour un montant de 32,04 €.

Acte :	Délibération n° 22 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB22) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances
Objet :	7.10 Divers

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal par 22 voix contre 7 refuse d'admettre en créance éteinte une facturation sur le Budget annexe « Assainissement » pour un montant de 1.398,84 €.

Acte :	Délibération n° 23 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB23) : Dérogation des rythmes scolaires
Objet :	8.1 Enseignement

Vu l'article D.521-12 du Code de l'Education relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal unanime confirme sa Délibération n° 09 du 28 novembre 2017 et décide de maintenir l'organisation des séquences pédagogiques hebdomadaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Acte :	Délibération n° 24 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB24) : Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales
Objet :	9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Dans le cadre d'une nouvelle démarche partenariale, permettant d'élaborer un projet commun de maintien et développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'optimisation des interventions des acteurs sur le territoire de la

Communauté de Communes, le Conseil Municipal unanime autorise la signature de la Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Acte :	Délibération n° 25 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB25) : Conseil Municipal des Enfants
Objet :	9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Vu l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et considérant l'intérêt de permettre les échanges avec les enfants sur la vie locale, l'aménagement des espaces, l'environnement ou la solidarité et l'entraide, le Conseil Municipal unanime décide la création d'un Conseil Municipal des Enfants placé sous la présidence du Maire (ou du représentant qu'il désigne à cet effet) et composé ainsi qu'il suit :

- quatre membres représentant le Conseil Municipal (Mesdames et Messieurs Thierry MICHAUD, Roger VOLAT, Adeline FONDE et Marie VILLATTE) ;
- dix-neuf membres représentant les enfants de l'école élémentaire Michelet-Berthelot des classes de CE2, CM1 et CM2,
- dix membres représentant les enfants de l'école élémentaire Notre Dame des Victoires des classes de CE2, CM1 et CM2.

Il précise que les élections se dérouleront dans les écoles, les enfants de classe de CE2 seront élus pour trois ans, ceux de CM1 pour deux et ceux de CM2 pour un an. A noter que 3 sièges par école répartis dans les CE2 et les CM1 seront renouvelables chaque année.

Acte :	Délibération n° 26 du 26 janvier 2021 (20210126_1DB26) : Personnel – Modification du tableau des effectifs
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Conformément à l'avis favorable en date du 05 janvier 2021 du Comité technique constitué en conformité des dispositions de la Délibération n° 01 du 03 juillet 2014 et afin, de permettre d'acter de la transformation d'un poste suite à promotion interne sur un emploi de Rédacteur, le Conseil Municipal unanime décider des modifications correspondantes au tableau des effectifs du personnel au 01 février 2021.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 28 janvier 2021
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND